

## **Programme hydrologique international**

23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental  
(Paris, 11-15 juin 2018)

### **EXÉCUTION DU PROGRAMME**

Points 6.1, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8 et 6.9 de l'ordre du jour provisoire

#### **Résumé**

Le présent document contient :

- un point sur l'exécution du programme en ce qui concerne les axes d'étude 4.3 « Structures institutionnelles et leadership au service de la valorisation et de l'intégration » et 4.4 « Opportunités dans les villes émergentes des pays en développement » du Thème 4, et en particulier sur l'idée de créer un projet UNESCO de « Certification sur la gestion et la qualité de l'eau potable » ;
- un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de réseau d'information sur l'eau du Programme hydrologique international (WINS) et la description de ses principales composantes ;
- les mesures prises par le Secrétariat dans le cadre de l'évaluation de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) ;
- un rapport sur les progrès accomplis dans le suivi et l'examen des programmes et des initiatives majeures du PHI, conformément à la résolution XXII-6 ;
- une proposition de feuille de route pour préparer la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029) ;
- une proposition concernant la création d'un Réseau mondial des musées de l'eau ;
- une proposition concernant la création d'une Initiative sur l'affaissement des sols (LaSII) ;
- un résumé des mesures prises en application de la résolution XXI-I adoptée par le CIG à sa 21<sup>e</sup> session, concernant la création de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) en tant qu'initiative du PHI.

Décisions proposées :

Le Conseil souhaitera peut-être :

- demander au Secrétariat d'établir un groupe de travail pour orienter le projet de « Certification UNESCO sur la gestion et la qualité de l'eau potable », et de rendre compte des progrès accomplis à la 57<sup>e</sup> session du Bureau et à la 24<sup>e</sup> session du Conseil ;
- appeler les États membres, les centres de catégorie 2, les chaires et le WWAP à utiliser le PHI-WINS comme outil et à promouvoir son utilisation par les institutions œuvrant, dans quelque mesure que ce soit, dans le secteur de l'eau ;
- demander au Secrétariat de commencer à évaluer le PHI-VIII avec les conseils techniques du Service d'évaluation et d'audit (IOS), afin de présenter les résultats de l'évaluation au Bureau du PHI à sa 58<sup>e</sup> session, et de préparer des recommandations pour approbation par le Conseil à sa 24<sup>e</sup> session ;
- demander au Secrétariat de présenter les résultats de l'évaluation des initiatives du PHI au Bureau du PHI à sa 58<sup>e</sup> session et de préparer des recommandations pour approbation par le Conseil à sa 24<sup>e</sup> session ;
- commenter et éventuellement approuver le projet de feuille de route (groupe de travail, calendrier, questionnaires, etc.) pour la préparation de la neuvième phase du PHI (PHI-IX) ;
- envisager de créer le Réseau mondial des musées de l'eau sous l'égide du PHI, et encourager les États membres à contribuer et à participer aux activités de ce réseau ;
- envisager de créer une Initiative sur l'affaissement des sols (LaSII) sous l'égide du PHI, et encourager les États membres à y contribuer ;
- examiner les résultats de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) et envisager son intégration dans le plan de travail du PHI en tant qu'initiative du PHI, et demander son alignement sur les recommandations de l'évaluation des initiatives phares du PHI.

## **MISE EN ŒUVRE DE LA HUITIÈME PHASE DU PHI (PHI-VIII) (sous-point 6.1 de l'ordre du jour)**

1. **Le Thème 4 du PHI-VIII, L'eau et les établissements humains du futur**, a pour objectif d'aider les villes et les établissements ruraux confrontés au changement climatique, à l'accroissement de leur population, à la détérioration des infrastructures urbaines et à d'autres défis mondiaux à comprendre les problématiques et à adopter une approche reposant sur l'interdépendance des différents systèmes aquatiques. Il s'organise selon cinq axes d'étude : (1) des approches et technologies radicalement différentes ; (2) des changements à l'échelle du système pour des méthodes de gestion intégrée ; (3) des structures institutionnelles et un leadership permettant de tirer parti au maximum des ressources en eau (valorisation) et de l'intégration ; (4) les opportunités dans les villes émergentes des pays en développement ; et (5) le développement intégré dans les établissements humains ruraux.

2. Dans le cadre des activités relatives à l'**axe d'étude 4.3 (Structures institutionnelles et leadership au service de la valorisation et de l'intégration) et à l'axe d'étude 4.4 (Opportunités dans les villes émergentes)**, une note conceptuelle pour la « **Certification UNESCO sur la gestion et la qualité de l'eau potable** » a été préparée en coopération avec un service public coréen (K-Water) l'année dernière. L'examen a porté principalement sur la méthodologie et les outils d'évaluation, ainsi que sur la participation de K-Water en tant que conseiller technique, notamment dans le cadre d'un projet pilote d'un an visant à identifier les difficultés et à y remédier avant le lancement officiel du projet.

3. Le projet a pour but d'**évaluer la qualité de l'eau potable, ainsi que le fonctionnement et la maintenance des installations** de la ville faisant l'objet de la certification. Un comité sera mis en place pour prendre la décision finale concernant la certification, sur l'avis d'un ou de plusieurs conseillers techniques. Si la ville répond aux critères, le PHI certifie que la qualité de son eau potable a satisfait aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) durant une certaine période et selon une fréquence déterminée, et que le fonctionnement et la maintenance sont gérés de façon suffisamment efficace pour produire une eau potable de qualité.

4. Les villes candidates effectueront l'analyse de la qualité de l'eau selon les instructions du Comité, à des points de prélèvement spécifiques. L'analyse sera réalisée par des laboratoires certifiés au niveau international, à partir de leur propre budget. Les villes paieront un montant égal de frais de candidature et de cotisations basées sur la population. Les **fonds recueillis serviront à assurer le secrétariat de l'initiative et à concevoir et mettre en place une plate-forme** que les villes membres pourront utiliser pour communiquer entre elles et/ou avec des villes non-membres dans les États membres en développement.

5. L'initiative a pour but d'**éliminer le sentiment diffus de méfiance** des citoyens comme des touristes envers l'eau du robinet, en la certifiant au moyen d'outils adaptés et par le biais d'un processus d'évaluation, et de **fournir une plate-forme pour apporter des améliorations équilibrées** dans les villes membres grâce au partage des bonnes pratiques et des cas qui posent problème. L'initiative devrait contribuer aux efforts déployés par les États membres pour atteindre leur cible de l'ODD 6.

### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être demander au Secrétariat d'établir un groupe de travail qui rendra compte au Bureau à sa 57<sup>e</sup> session des progrès accomplis par le projet pilote et d'en élaborer le mandat, et sur réception de la décision favorable du Bureau, donner au Secrétariat son approbation lors d'une consultation hors session ou pendant sa 24<sup>e</sup> session.**

### **PHI-WINS (sous-point 6.3 de l'ordre du jour)**

6. Lancé en janvier 2017, le Système de réseau d'information sur l'eau du Programme hydrologique international (PHI-WINS, accessible à l'adresse suivante : <http://ihp-wins.unesco.org/>) est une plate-forme en accès libre pour le partage des connaissances sur les questions liées à l'eau à tous les niveaux, qui est mise à disposition gratuitement par le Programme hydrologique international de l'UNESCO. Il offre aux États membres un outil pour le développement des capacités et la gestion scientifique rationnelle des ressources en eau grâce au partage des connaissances, et contribue à la mise en œuvre et au suivi de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).

7. PHI-WINS fournit une plate-forme pour le partage de tout type d'information relative à l'eau. Bien que les données hébergées sur PHI-WINS soient principalement disponibles sous forme de couches de SIG (Système d'information géographique) qui peuvent être superposées pour permettre aux utilisateurs de visualiser des informations claires et compréhensibles et de créer des cartes adaptées à leurs propres besoins, les contributeurs peuvent partager des informations dans plusieurs autres formats (à savoir des images, des vidéos, des PDF, des webinaires, etc.). Les données peuvent être à différentes échelles (mondiale, régionale, nationale et locale) et porter sur n'importe quel aspect des ressources en eau (qualité, quantité, gouvernance, risque, utilisation, approvisionnement, eaux souterraines, genre, cibles et indicateurs de l'ODD 6, etc.). PHI-WINS héberge des données à la fois quantitatives et qualitatives. Des documents sous divers formats (PDF, fichier Word, fichier Excel, images, vidéos, etc.) peuvent également être téléchargés sur la plate-forme, ce qui contribue à renforcer la mémoire institutionnelle du PHI et permet aux États membres de partager leurs expériences en matière de politiques et de gestion de l'eau.

8. Par ailleurs, toutes les données partagées sur PHI-WINS bénéficient de métadonnées au format standardisé, ce qui permet une identification précise et un partage simplifié des différentes contributions. Un DOI (Digital Object Identifier) est en outre attribué aux couches, aux cartes et aux documents afin de fournir une base stable pour référencer les données et assurer le suivi des ressources électroniques publiées sur PHI-WINS. Sauf indication contraire des contributeurs, toutes les informations sont librement accessibles et téléchargeables gratuitement.

9. PHI-WINS vise également à encourager la collaboration interdisciplinaire et le partage de connaissances entre acteurs du secteur de l'eau. Les contributeurs sont invités à se rassembler en groupes de travail pour faciliter les échanges et faire le point sur leurs activités en cours, ainsi que pour renforcer la création de réseaux professionnels et le mentorat entre acteurs du secteur de l'eau.

10. Les Conditions d'utilisation et le Guide d'utilisation de PHI-WINS peuvent être consultés en ligne : <http://ihp-wins-dev.geo-solutions.it/terms-of-use> et <http://ihp-wins-dev.geo-solutions.it/get-started/1/>.

11. En mars 2018, 35 États membres, deux centres de catégorie 2 et deux chaires avaient rejoint la plate-forme et désigné des points focaux PHI-WINS, tandis que 160 contributeurs étaient inscrits. Plus de 200 éléments d'information (couches, cartes ou documents) avaient été partagés et publiés sur PHI-WINS. La plate-forme a été présentée lors d'une trentaine de manifestations dans une quinzaine de pays.

12. Les États membres ayant désigné des points focaux pour partager des informations sur PHI-WINS sont les suivants : Afghanistan, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Djibouti, Dominique, Équateur, Égypte, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Irlande, Japon, Kenya, Koweït, Lettonie, Libye, Lituanie, Malaisie, Mali, Monténégro, Namibie, Norvège, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pologne, Soudan, Togo et Turquie.

13. Les deux centres de catégorie 2 ayant désigné des points focaux à cette fin sont le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines à Téhéran, en République islamique d'Iran, et le Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes à La Serena, au Chili, tandis que les deux chaires ayant fait de même sont la Chaire UNESCO en gestion de l'eau à

Bangui, en République centrafricaine, et la Chaire UNESCO/Réseau international des centres sur l'eau et l'environnement dans les Balkans sur la gestion durable des ressources en eau et la résolution des conflits à Thessalonique, en Grèce. Le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) a également rejoint la plate-forme.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être appeler les États membres à utiliser PHI-WINS et à promouvoir son utilisation par les institutions œuvrant, dans quelque mesure que ce soit, dans le secteur de l'eau, en tant qu'outil qui :**

- (a) contribue aux efforts mondiaux en faveur d'une gestion scientifique rationnelle des ressources en eau ;
- (b) rassemble divers professionnels de l'eau pour diffuser et produire des connaissances ;
- (c) éclaire la prise de décision et l'élaboration de recommandations politiques.

#### **ÉVALUATION DE LA HUITIÈME PHASE DU PHI (PHI-VIII) (sous-point 6.5 de l'ordre du jour)**

14. À sa 56<sup>e</sup> session, le Bureau du PHI a recommandé de lancer le processus de planification de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029).

15. En vue de la planification de la prochaine phase, il est recommandé de recueillir des observations concernant les lacunes et les difficultés qui ont été identifiées durant la mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII). Les résultats de cette activité pourront ensuite contribuer à éclairer la formulation de la nouvelle stratégie.

16. Le Secrétariat pourrait proposer au Conseil de poursuivre l'évaluation du PHI-VIII sous la direction du Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être demander au Secrétariat de commencer à évaluer le PHI-VIII avec les conseils techniques du Service d'évaluation et d'audit (IOS), afin de présenter les résultats de l'évaluation au Bureau du PHI à sa 58<sup>e</sup> session, et de préparer des recommandations pour approbation par le Conseil à sa 24<sup>e</sup> session.**

#### **RAPPORT SUR LE SUIVI ET L'EXAMEN DES PROGRAMMES ET DES INITIATIVES MAJEURES DU PHI (sous-point 6.6 de l'ordre du jour)**

17. Conformément à la résolution XXII-6 « Suivi et examen des programmes et des initiatives majeures du PHI » adoptée par le Conseil intergouvernemental du PHI à sa 22<sup>e</sup> session, le Secrétariat du PHI organise une évaluation des 15 initiatives phares du PHI.

18. L'évaluation a pour but d'identifier les initiatives phares du PHI qui devraient être modifiées, bénéficier d'un soutien supplémentaire de la part des États membres, arrêtées ou confiées à d'autres entités, compte tenu des besoins actuels des États membres et du PHI-VIII. En outre, le principal but de l'évaluation est d'évaluer les performances (activités, produits, résultats) des initiatives phares du PHI durant toute leur période d'activité (de leur création jusqu'à aujourd'hui) et de fournir des recommandations pour l'avenir.

19. Les conclusions et recommandations de l'évaluation serviront à :

- (a) guider l'UNESCO au sujet de la structure organisationnelle et de l'objet des initiatives phares et de leur positionnement au sein du PHI ;

- (b) fournir des indications au sujet du ciblage stratégique des initiatives phares et des mécanismes permettant une bonne exécution du programme ;
- (c) fournir des éléments d'information (aux donateurs) quant aux principales réalisations et à la valeur ajoutée de chaque initiative phare.

20. Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront le Secrétariat du PHI, les principaux donateurs des initiatives phares et la communauté des décideurs et des universitaires dans le domaine de l'eau.

21. Suite à la rédaction du mandat en collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (voir le document IHP/IC-XXIII/Ref.3), un appel d'offres international (SC/HYD/17/181) pour l'évaluation a été lancé. Le Secrétariat du PHI a reçu deux propositions (novembre 2017). L'équipe d'évaluation a convenu de confier à la société de conseil Hydroconseil la mission consistant à réaliser l'évaluation du projet « Initiatives phares du Programme hydrologique international de l'UNESCO ».

22. En raison du plan d'urgence en vigueur durant la mise en œuvre du 38 C/5 et du gel d'environ 80 % des fonds disponibles pour la Division des sciences de l'eau au mois de juin 2017, il a été décidé de lancer l'accord contractuel avec la société de conseil sélectionnée en 2018.

23. Un contrat avec la société de conseil a été signé le 1<sup>er</sup> février 2018 pour des services jusqu'au 30 septembre 2018. Les conclusions préliminaires seront présentées durant la 23<sup>e</sup> session du Conseil.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être demander au Secrétariat de présenter les résultats de l'évaluation au Bureau du PHI à sa 58<sup>e</sup> session et de préparer des recommandations pour approbation par le Conseil à sa 24<sup>e</sup> session.**

#### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA NEUVIÈME PHASE DU PHI (PHI-IX, 2022-2029) (sous-point 6.7 de l'ordre du jour provisoire)**

24. À sa 56<sup>e</sup> session, le Bureau du PHI a recommandé de lancer le processus de planification de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029) et a approuvé le projet de mandat d'une équipe spéciale (document IHP/Bur-LVI/Ref.5).

25. Le Secrétariat a reçu les candidatures de jeunes experts des six groupes électoraux qui ont composé une partie de l'équipe spéciale du PHI-IX et a préparé un avant-projet de structure qui pourrait servir de base aux discussions sur le PHI-IX ainsi qu'un projet de schéma du processus de planification (document IHP/IC-XXIII/Ref.4).

26. Il convient de noter que ce dernier document appelle à organiser une session extraordinaire du Conseil axée exclusivement sur l'approbation du PHI-IX. La session pourrait se tenir après la 61<sup>e</sup> session du Bureau du PHI, en juin 2021.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être demander au Secrétariat :**

- (a) d'approuver en principe le projet de schéma du processus de planification ;
- (b) de préparer un calendrier des activités de l'équipe spéciale et de faciliter ses travaux ; et,
- (c) de préparer des lignes directrices pour la compilation des propositions des comités nationaux.

## RÉSEAU MONDIAL DES MUSÉES DE L'EAU (sous-point 6.8a de l'ordre du jour)

27. Suite à l'atelier international « Vers un réseau mondial des musées de l'eau » organisé à Venise, en Italie, du 2 au 4 mai 2017 (plus d'informations et rapport disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/new/en/venice/natural-sciences/water/water-museums/>) et compte tenu des attentes élevées suscitées à cette occasion, ainsi que de l'approbation de l'initiative par le Bureau à sa 55<sup>e</sup> session, une deuxième Conférence internationale des musées de l'eau a été organisée du 14 au 18 mai 2018 à Bois-le-Duc, aux Pays-Bas, en étroite coordination avec le Comité national néerlandais du PHI. Durant les préparatifs de cet événement, 25 nouveaux musées de l'eau (en plus des 29 musées de l'eau qui avaient déjà rejoint le réseau en 2017) ont demandé à rejoindre cette initiative, et les mesures suivantes ont été prises par les musées et les institutions participants :

- (a) Une plate-forme en ligne pour le Réseau mondial des musées de l'eau a été mise au point par l'ONG italienne « Centro Civiltà dell'Acqua », qui coordonne actuellement le réseau, et l'Université de Venise. Elle sera opérationnelle à compter de mai 2018 à l'adresse suivante : <http://www.watermuseums.net>. Des liens avec WINS seront assurés.
- (b) Les mêmes partenaires (Université de Venise et Centro Civiltà dell'Acqua) ont proposé de créer une chaire UNESCO à l'Université Cà Foscari de Venise afin de garantir un mécanisme de coordination pour le réseau (au moins jusqu'en 2020) et de soutenir les activités de collecte de fonds pour la mise en œuvre de projets concrets. La proposition inclut la création d'un secrétariat pour aider les différents musées dans le monde à élaborer des projets spécifiques relatifs aux ODD, à l'éducation et à la recherche, qui seront menés par les musées partenaires.
- (c) La proposition visant à créer ce mécanisme de coordination sera examinée et adoptée par tous les partenaires fondateurs à la 2<sup>e</sup> Conférence (mai 2018) avant d'être officiellement soumise à la Commission nationale italienne pour l'UNESCO pour approbation.
- (d) De nombreux musées partenaires ont contacté et engagé leurs comités nationaux respectifs du PHI (Égypte, Espagne, Italie, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, entre autres) afin de coordonner leurs efforts à la fois au niveau national (pour encourager d'autres musées de l'eau à rejoindre le réseau) et au sein du PHI (pour préparer l'adoption d'une résolution sur la création, sous l'égide du PHI, du Réseau mondial des musées de l'eau).
- (e) Les futures activités du Réseau mettront principalement l'accent sur des projets relatifs à l'eau et aux thématiques suivantes : 1. ODD ; 2. Éducation ; et 3. Recherche. Durant la 2<sup>e</sup> Conférence, de futurs projets conjoints ont été examinés lors de séances thématiques (notamment sur l'eau et les civilisations, les évolutions technologiques liées à l'eau, l'eau et l'art, l'eau et la santé, la chimie de l'eau). Un coordonnateur et un groupe de travail ont été mis en place pour chaque domaine thématique, afin de faciliter la mise en œuvre des projets relatifs au Réseau lui-même (coordonnés par la Chaire UNESCO) ou menés soit par les différents musées, soit dans le cadre d'une coopération bilatérale spécifique (publications conjointes, outils pédagogiques, etc.). Le 2<sup>e</sup> rapport du Réseau mondial indique le lieu de la 3<sup>e</sup> Conférence internationale des musées de l'eau (qui se tiendra en Espagne ou en Chine).

### Actions attendues du Conseil :

**Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter une résolution concernant la création du Réseau mondial des musées de l'eau sous l'égide du Programme hydrologique international, et encourager les États membres à contribuer et à participer aux activités de ce réseau.**

### **INITIATIVE SUR L’AFFAISSEMENT DES SOLS (sous-point 6.8b de l’ordre du jour)**

28. Le Groupe de travail de l’UNESCO sur l’affaissement des sols est l’un des plus anciens groupes de travail créés au sein du Programme hydrologique international (PHI). Il a démarré ses activités dans les années 1970 et a continué à améliorer et diffuser les connaissances sur l’affaissement des sols, principalement dans les pays développés et les nouveaux pays et régions récemment développés. En raison des changements globaux, la nécessité de diffuser plus largement ces connaissances et d’intensifier leur application est devenue urgente.

29. L’Initiative sur l’affaissement des sols (LaSII) du PHI a pour principaux objectifs de permettre aux scientifiques et aux ingénieurs des pays en développement d’accéder plus facilement aux connaissances et d’améliorer le transfert des connaissances et la planification pour l’utilisation durable des ressources en eaux souterraines dans les régions touchées par des affaissements de terrain, également en vue des changements climatiques annoncés. L’initiative proposée permettrait de servir au mieux les objectifs des États membres du PHI en fournissant une plate-forme plus vaste pour aider les pays en développement ayant un accès limité aux travaux de recherche et de suivi.

30. L’Initiative sur l’affaissement des sols (LaSII) vise à faciliter la participation des points focaux et des comités nationaux du PHI à l’élaboration d’études de cas et à la diffusion de directives portant sur l’atténuation de l’affaissement des sols, ainsi qu’à établir des liens avec le réseau hydrologique de l’UNESCO et avec les institutions internationales. Les activités de l’initiative pourraient être alignées sur les objectifs des axes d’étude 1.1, 1.2 et 1.3 du Thème 1, des axes d’étude 2.1, 2.2 et 2.3 du Thème 2 et des différents axes d’étude du Thème 4 et du Thème 5 de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).

31. M. Pietro Teatini, Vice-Président du Groupe de travail de l’UNESCO sur l’affaissement des sols, a présenté au Bureau du PHI, à sa 56<sup>e</sup> session, une proposition visant à créer une initiative sur l’affaissement des sols alignée sur les priorités du PHI-VIII. Le Bureau a demandé au Groupe de travail sur l’affaissement des sols de préparer une étude de faisabilité afin d’explorer les incidences de l’initiative proposée pour le Secrétariat, qui sera présentée en même temps que la proposition.

32. Suite à cette demande, le Groupe de travail sur l’affaissement des sols a préparé une étude de faisabilité qui fournit des informations sur la contribution de l’initiative au PHI, ses activités proposées et son fonctionnement (document IHP/IC-XXIII/Ref.5).

33. Cette nouvelle initiative n’aura pas d’incidences financières pour le Secrétariat du PHI, étant donné qu’elle dépend entièrement de contributions extrabudgétaires et en nature.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être envisager d’adopter une résolution concernant la création de l’initiative du PHI sur l’affaissement des sols (LaSII), sous l’égide du Programme hydrologique international, et encourager les États membres à contribuer et participer à cette initiative. Ce faisant, le Conseil souhaitera peut-être demander à l’initiative de suivre les prochaines recommandations issues de son évaluation.**

### **INITIATIVE SUR LES GRANDS FLEUVES DU MONDE (sous-point 6.9 de l’ordre du jour)**

34. L’Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) est une initiative scientifique qui vise à créer la base de connaissances nécessaire à une évaluation scientifique holistique de l’état des grands fleuves du monde et de leur avenir possible. L’initiative vise également à identifier et à mettre à l’essai des stratégies d’adaptation et d’atténuation, ainsi qu’à élaborer des stratégies innovantes basées sur les meilleures pratiques en vue de leur gestion durable. Elle sert par ailleurs de plate-forme scientifique pour l’apprentissage par les pairs, qui permettra à terme de compiler les données mondiales dans un format clair, en tant que référence accessible pour l’innovation et le développement. L’Initiative est hébergée par la Chaire UNESCO sur la recherche et la gestion

intégrées relatives aux fleuves basée à l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie de Vienne, en Autriche, qui continuera d'assurer le secrétariat de l'Initiative sans aucun coût pour l'UNESCO.

35. À sa 21<sup>e</sup> session, le Conseil intergouvernemental du PHI a adopté la résolution XXI-3 établissant l'Initiative, et a demandé au CIG à sa 23<sup>e</sup> session d'en examiner les résultats et d'envisager son intégration dans le plan de travail du PHI à l'issue de ladite session, en tant qu'initiative du PHI. L'Initiative contribue directement au résultat escompté 7 de l'axe d'action 3 du document 39 C/5 en aidant les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies pour la gestion durable des fleuves en conciliant les impératifs techniques, économiques et écologiques. En application de la résolution XXI-3, un groupe de travail ouvert composé d'États membres du PHI a été créé et s'est réuni à trois reprises (juin 2015, juin 2016 et mai 2018) afin de définir le champ d'action, les activités et les résultats escomptés de l'Initiative. L'ensemble des délégations et experts d'une trentaine d'États membres de toutes les régions ont été invités et ont pris part aux réunions du groupe de travail. Conformément à son mandat, le groupe de travail a débouché sur un consensus international sur la définition des grands fleuves et la clarification de la portée scientifique de l'initiative, ainsi que sur la méthodologie commune, les activités et les résultats escomptés. Durant la première phase de l'Initiative, le Danube, le Mékong et le Niger sont les fleuves qui ont été retenus pour tester la méthodologie commune. Les résultats figurent dans le document IHP/IC-XXIII/Ref.9.

36. Parmi les principales activités de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI), on peut notamment citer la coordination de trois conférences internationales sur l'état et l'avenir des grands fleuves du monde à Vienne, en Autriche (2011), à Manaus, au Brésil (2014) et à New Delhi, en Inde (2017). Les principales activités et les principaux résultats de l'Initiative sont présentés dans le document de référence IHP/IC-XXIII/Ref.9.

37. L'Initiative contribue directement au résultat escompté 7 de l'axe d'action 3 du 39 C/5 en aidant les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies pour la gestion durable des fleuves en conciliant les impératifs techniques, économiques et écologiques.

#### **Actions attendues du Conseil :**

**Le Conseil souhaitera peut-être examiner les résultats de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) et envisager son intégration dans le plan de travail du PHI en tant qu'initiative du PHI, et demander son alignement sur les recommandations de l'évaluation des initiatives phares du PHI.**

## Projet de résolution

### PROPOSITION CONCERNANT LA POURSUITE DE L'INITIATIVE SUR LES GRANDS FLEUVES DU MONDE (WLRI) DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PHI

Présenté par le Secrétariat du PHI avec l'appui de l'Allemagne, de l'Autriche, du Maroc, du Nigéria, du Panama, de la Suisse et de la Tunisie

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international de l'UNESCO,

- Rappelant** sa résolution XXI-3, adoptée à sa 21<sup>e</sup> session, par laquelle l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) a été établie,
- Rappelant également** l'Objectif de développement durable 6 du Programme 2030 consistant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, ainsi que la cible correspondante visant à mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux,
- Conscient** de l'importante contribution apportée par le PHI à l'égard de la gestion intégrée des ressources en eau et de la coopération dans le domaine de l'eau, notamment dans le contexte des grands fleuves,
- Notant** que l'Initiative, hors gestion opérationnelle, vise à créer un cadre mondial purement scientifique pour que chercheurs et institutions élaborent, sur la base du volontariat, les fondements scientifiques d'une recherche intégrée sur les fleuves par l'échange de compétences techniques et de bonnes pratiques,
- Se félicite** de la volonté de la Chaire UNESCO sur la recherche et la gestion intégrées relatives aux fleuves de continuer à accueillir le Secrétariat de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) sans aucun coût pour l'UNESCO ;
- Ayant examiné** les résultats de l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) présentés dans le document de référence [IHP/IC-XXIII/Ref.9](#),
- Félicite** le groupe de travail composé d'États membres du PHI, établi par la résolution XXI-3 adoptée à sa 21<sup>e</sup> session, qui a défini le champ d'action, les activités et les résultats escomptés de l'Initiative, sur la base d'un consensus et à la demande des pays concernés, s'acquittant ainsi de son mandat ;
- Félicite également** l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI) pour la coordination de trois conférences internationales sur l'état et l'avenir des grands fleuves du monde à Vienne (Autriche) en 2011, à Manaus (Brésil) en 2014, et à New Delhi (Inde) en 2017, ainsi que pour les travaux scientifiques qui en ont découlé et les nombreuses activités de recherche et de formation qui ont été menées ;
- Décide** de poursuivre l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI), dans le cadre du plan de travail du PHI, au-delà de sa 23<sup>e</sup> session ;
- Demande** qu'elle soit alignée sur les recommandations issues de l'évaluation des initiatives phares du PHI ;
- Invite** les États membres et les comités nationaux du PHI à participer à sa mise en œuvre sur la base du volontariat.